

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 27 juin 2022 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
3. **Finances - Situation de caisse - Information**
4. **Démission d'un Conseiller communal : prise d'acte et acceptation – Madame Laëtitia MAZUIN**
5. **Vérification et validation des pouvoirs d'un Conseiller communal en remplacement du conseiller communal démissionnaire – Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire**
6. **Composition des groupes politiques du Conseil communal – modification : Prise d'acte**
7. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : CCA (Commission communale de l'accueil) – remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision**
8. **Commissions communales : Commission Sports et Jeunesse - remplacement d'un Conseiller démissionnaire - Décision**
9. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : Commission Paritaire Locale (COPALOC) - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision**
10. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : BEP Environnement - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision**
11. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : IMIO - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision**
12. **Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : Maison du Tourisme asbl – remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision**
13. **CPAS - Comptes 2021 - Décision**
14. **RCA - Comptes annuels 2021 - Approbation - Décision**
15. **FE de Hamois - Compte 2021 - Décision**
16. **FE de Natoye - Compte 2021 - Décision**
17. **FE de Achet - Compte 2021 - Décision**
18. **FE de Scy - Compte 2021 - Décision**
19. **FE d'Emptinne - Compte 2021 - Décision**

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

20. **Rapport annuel de rémunération - article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Décision**
21. **Adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions (SFP) : deuxième pilier de pension pour les agents contractuels - Décision**
22. **Fixation de la rémunération des étudiants -Opération "Eté solidaire, je suis partenaire" 2022- Décision**
23. **Fixation de la rémunération des animateurs (étudiants) - Plaines communales - Décision**
24. **Fixation de la rémunération étudiant "wellcamp" - Décision**
25. **Avis sur le projet de création d'un parc naturel - Parc naturel Coeur de Condroz : Décision**
26. **Location ponctuelle de l'essart n° 5A à Mohiville - Décision**
27. **Modification de la composition de la Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) – approbation - Décision**
28. **Décision du Conseil communal du 18 octobre 2021 portant sur la suppression du sentier n° 28 à Natoye, à proximité de la rue des Quérées - annulation - Décision**
29. **Approbation de l'acte de location du droit de chasse sur propriétés communales de + de 50 hectares "Large Fond" - Décision**
30. **Approbation de l'acte de location du droit de chasse sur propriétés communales de - de 50 hectares "Bénéfice Saint Jean" - Décision**
31. **PIC – PIMACI 2022/2024 – Approbation du plan initial - Décision**
32. **RCS Schaltin – octroi de subvention en numéraire en vue de couvrir les frais de mazout de chauffage pour les 3x20 - montant de 500,00€ – année 2022 - Décision**
33. **Mise en œuvre de la fiche 14 du PCDR - Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés – Assistance - maîtrise d'ouvrage, choix de l'application de l'exception In House et conditions du marché - Décision**
34. **Nettoyage de l'école communale d'Achet - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
35. **Entretien des voiries 2022 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
36. **Désignation d'un auteur de projet - Rénovation de l'enveloppe et ventilation de l'école de Hamois - UREBA - Approbation des conditions et du mode de passation – Décision**

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

37. Désignation d'un ardoisier chargé de la maintenance des toitures, bardages et cheminées des bâtiments de la Commune, CPAS, RCA et Fabrique d'Église de Hamois (1 an) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
38. AISDE - Assemblée générale Ordinaire du 29/06/2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
39. Travaux de construction d'un aqueduc à Emptinale - Evacuation des eaux usées et épurées rue Sur le Mont Avant-Projet - Information
40. Divers - Information

HUIS-CLOS

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE



Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

